Bonjour,

Action Contre la Faim est une organisation non gouvernementale, reconnue d’utilité publique. Privée, apolitique, non confessionnelle et non lucrative, elle a été créée en France en 1979 pour intervenir dans le monde entier. La vocation d’ACF est de sauver des vies en luttant contre la faim, les maladies et les situations de détresse qui menacent de mort des hommes, des femmes et des enfants sans défense.

ACF France intervient dans les situations suivantes :

* en cas de crise grave, d’origine naturelle ou humaine, menaçant la sécurité alimentaire ou provoquant une situation de famine,
* en cas de déstructuration du tissu social/économique liée à des raisons intérieures ou extérieures et plaçant certaines populations dans une situation d’extrême vulnérabilité,
* là où l’assistance humanitaire est affaire de survie.

Dans le cadre du renouvellement du contrat de commissaires aux comptes, ACF lance un appel d’offres ouvert afin de solliciter des offres de cabinets spécialisés sur ce marché. Le prochain mandat démarrera en septembre 2021 pour l’exercice annuel 2022.

Si vous souhaitez recevoir le dossier complet d’appel d’offres pour déposer votre offre en réponse, merci d’adresser votre demande à Aurélie Pfeiffer, Responsable Achats ACF:

[apfeiffer@actioncontrelafaim.org](mailto:apfeiffer@actioncontrelafaim.org)

La date limite de la remise des offres est fixée au **mercredi 19 janvier 2022, à midi (12h00) heure de Paris.**

Dans l’attente de vos sollicitations, nous vous adressons nos meilleures salutations.